

Affaires courantes

La politique nationale des aéroports a permis au gouvernement fédéral de se débarrasser de la facture d'opération des aéroports régionaux sur le dos des communautés qui en dépendent. Le ministre est allé de l'avant avec sa politique sans même se soucier de l'impact qu'elle aurait sur le coût et la disponibilité du transport en région.

Le ministre s'apprête à commercialiser le système de navigation aérienne à une entreprise à but non lucratif qui n'est même pas représentative de tous les utilisateurs. En effet, les petits transporteurs et les transporteurs régionaux ne seront pas représentés sur le conseil d'administration de NavCanada.

• (1015)

J'invite fortement le ministre à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts des petits transporteurs dans cette privatisation. Ces transporteurs assurent le transport vers les régions éloignées qui ont déjà fortement payé le prix des réformes du ministre.

La politique d'allocation des routes internationales mise en place par le ministre est, quant à elle, biaisée en faveur de Canadien International en lui assurant un accès privilégié aux marchés asiatiques en pleine croissance. De plus, Air Canada n'a obtenu qu'un accès bien limité aux marchés asiatiques, sans aucun droit de cinquième liberté et avec des fréquences très réduites.

Par contre, Canadien a obtenu un accès illimité au principal marché étranger d'Air Canada, soit les États-Unis. Pire encore, la politique du ministre mine le développement des aéroports de Montréal en interdisant à Air Canada de mettre en opération une liaison Montréal-Rome. Le départ de Canadien International de l'aéroport de Mirabel doit être interprété à lui seul comme un échec de la politique d'allocation des routes internationales du ministre.

La Loi sur les transports au Canada comporte des lacunes graves dans plusieurs domaines. Aucune mesure n'est prévue dans ce projet de loi pour encourager le développement des chemins de fer à intérêt local. Si nous voulons préserver le réseau ferroviaire canadien, il est fondamental que les chemins de fer à intérêt local prennent la relève des grandes compagnies ferroviaires dans l'exploitation des tronçons secondaires.

Le Bloc québécois proposera, au retour, en février, plusieurs amendements importants à ce projet de loi, et nous espérons que le ministre aura suffisamment de jugement pour les appuyer.

En tant que vice-président du Comité permanent des transports, j'ai eu la chance de participer aux travaux du Comité des transports, ainsi qu'à ceux du sous-comité présidé par mon collègue de Thunder Bay—Nipigon, sur l'élaboration de la politique maritime nationale. Je dois dire que je suis agréablement surpris de constater que le ministre a fortement été influencé par le rapport minoritaire du Bloc québécois pour l'élaboration de sa politique maritime, et je l'en remercie sincèrement.

En effet, contrairement aux députés ministériels du comité qui ne souhaitaient que privatiser les ports déficitaires, les députés du Bloc québécois, eux, préconisaient la commercialisation de

toutes les installations portuaires, rentables ou pas. J'accueille donc l'intention du ministre en ce domaine avec plaisir. Je souhaite toutefois qu'il aborde la commercialisation des ports avec une préoccupation plus grande envers les régions qu'il ne l'a fait lors de la commercialisation des aéroports.

Je suis également fort heureux de constater que le ministre n'a pas donné suite à la recommandation des députés ministériels du Comité des transports à l'effet d'abroger la Loi sur le pilotage. Dans leur rapport minoritaire, les députés du Bloc québécois, membres du comité, s'étaient opposés à l'abrogation de cette loi et avaient fait valoir que les problèmes existants entre les associations de pilotage et les armateurs pouvaient être réglés par des amendements mineurs à cette loi. Le ministre semble être de notre avis, mais nous resterons vigilants sur les modifications qu'il entend apporter à la Loi sur le pilotage.

Nous avons souscrit à la commercialisation de la Voie maritime du Saint-Laurent et nous ne sommes pas surpris de la retrouver dans la politique du ministre. Je pense que la commercialisation de la Voie maritime du Saint-Laurent peut, si elle est faite de façon intelligente, permettre la relance de cette importante voie navigable. J'espère que le ministre s'appliquera à impliquer les travailleurs et travailleuses de la Voie maritime du Saint-Laurent dans le processus de commercialisation.

Pour conclure, je suis heureux de retrouver dans la politique du ministre plusieurs points issus du rapport minoritaire du Bloc québécois. Pour le moment, je ne peux que constater que le ministre est sur la bonne voie de doter le Québec et le Canada d'une politique maritime d'avenir. Toutefois, il faudra attendre pour voir comment le ministre entend mettre en application les éléments de sa politique.

Étant donné ses résultats passés, l'opposition officielle se doit de rester vigilante et nous avons l'intention de passer les mesures du ministre au peigne fin. Il est déjà de mauvais augure que le gouvernement envisage d'imposer une tarification sur le déglacage dans le Saint-Laurent. Cette mesure est inacceptable, puisqu'elle ferait porter aux armateurs québécois près de la moitié de tous les frais que le gouvernement entend imposer pour les services de la Garde côtière.

Il serait injuste de faire porter la facture aux armateurs pour un service d'intérêt public qui protège la sécurité des populations riveraines, sans compter l'impact très négatif que cette mesure aurait sur la compétitivité des ports du Saint-Laurent qui sont en concurrence directe avec les ports américains.

Vous voyez donc, monsieur le Président, que tout est dans la façon de procéder.

• (1020)

[Traduction]

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, le temps des fêtes est celui de la bonne volonté. Aussi, j'en profite pour souhaiter de joyeuses fêtes au ministre. J'espère qu'il a encore suffisamment de force pour échanger des voeux malgré toute l'énergie qu'il a dépensée à se congratuler.